

Collège et École de Commerce André-Chavanne

Collège Rousseau

CONCOURS DE LA NOUVELLE LITTÉRAIRE 2023-2024

7^{ème} édition



RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE PREMIER Les écoles André-Chavanne et Rousseau organisent un concours francophone de la nouvelle littéraire. **Il sera ouvert du 30 octobre 2023 au 23 avril 2024** à tout élève* fréquentant ces établissements.

ARTICLE 2 Deux thèmes sont proposés, à choix :

On en rit encore

OU

Il était venu de loin

ARTICLE 3

¹ Chaque auteur* peut envoyer deux nouvelles au plus (une par sujet). Le manuscrit sera **dactylographié en format texte** (Word ou autre) et **envoyé par e-mail au plus tard le mardi 23 avril 2024, 17h00**, à Kevin Udrisard (kevin.udrisard@edu.ge.ch).

² Les participants veilleront à faire figurer les mentions suivantes :

- **comme objet de l'e-mail** : « concours d'écriture 2024 »;
- **dans l'e-mail** : nom, prénom, classe et établissement, numéro de téléphone et adresse postale ;
- **en tête de la nouvelle** : titre original et pseudonyme.

Afin de garantir l'anonymat des candidats, le jury recevra des textes anonymes ; seuls le pseudonyme de l'auteur et le titre y figureront.

ARTICLE 4 La nouvelle proposée devra ne jamais avoir été publiée ; elle ne doit être ni plagiat, ni adaptation, ni traduction libre d'une œuvre existante.

ARTICLE 5 La nouvelle ne devra pas excéder **4'000 mots et une attention particulière à la qualité de la langue est souhaitée.**

ARTICLE 6 La nouvelle peut être le fruit d'une collaboration à 2 ou 3 (maximum 3 personnes). Les auteurs devront alors se partager le prix, le cas échéant.

ARTICLE 7 Le concours est doté de trois prix : prix pour un auteur du Collège groupes 100 ou 200, prix pour un auteur du Collège groupes 300 ou 400, prix pour un auteur en voie commerciale (CFC ou CP).

Le montant des prix varie entre 40.- chf et 200.- chf par candidat/groupe de candidats. Ces montants pourraient être modifiés.

Les textes des lauréats ainsi que les trois meilleurs textes suivants seront publiés dans le *Philoir* de l'école André-Chavanne, édition 2024.

ARTICLE 8 Le jury sera composé de 8 membres, enseignants et/ou bibliothécaires.

ARTICLE 9 Les prix seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu **mardi 7 mai de 12h à 13h à la bibliothèque** du CEC André-Chavanne. Les candidats seront avertis au préalable (**date éventuellement modifiable**).

*Dans le présent règlement, il faut comprendre les termes au sens épïcène.

**BONNE CHANCE A TOUS ET BEAUCOUP DE PLAISIR DANS
VOTRE TRAVAIL D'ÉCRITURE !**